



Déclaration

Pour diffusion immédiate

DECLARATION DU PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU ET DU CHEF NATIONAL DE L'ASSEMBLEE DES PREMIERES NATIONS PERRY BELLEGARDE

Le 9 décembre 2016

Ottawa (Ontario)

Cabinet du Premier ministre

Le premier ministre du Canada et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations ont fait aujourd'hui une déclaration conjointe au sujet du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques :

« Voici ce que rappelle la déclaration des Aînés prononcée aujourd'hui par Elmer Courchene : « Nos règles spirituelles, nos pratiques, nos expériences et notre relation à la terre et au territoire nous donnent l'obligation, comme Premières Nations, de jouer le rôle vital de défendre et de soigner la Terre-Mère. »

« Le Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN) reconnaissent que les Premières Nations sont des leaders dans le dossier du climat. Les Premières Nations ont montré à quel point elles étaient résilientes. Elles sont particulièrement vulnérables à un changement rapide de l'environnement, à cause de son important contrecoup social, culturel, écologique, économique et, historiquement, à cause d'un manque de respect à l'égard des droits des Premières Nations. Ensemble, le Canada et les Premières Nations vont collaborer pour agir face au changement climatique, afin d'en limiter les impacts et pour faire la transition vers une économie plus propre, qui offrira davantage de possibilités aux Premières Nations de partout au Canada, incluant dans les communautés isolées, côtières et nordiques.

« Nous nous entendons pour travailler ensemble afin que les Premières Nations soient concrètement et à part entière des partenaires sur la voie de la croissance propre et face aux changements climatiques. À cette fin, leur engagement robuste, continu et significatif reposera sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones et notamment, avec leur consentement préalable, libre et éclairé.

« L'APN, dans le cadre du comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement, lancera ses discussions au sujet d'un plan climatique dirigé par les Premières Nations, qui donnera la priorité aux enjeux, droits et intérêts des Premières Nations.

« On recherchera donc, pour ce qui est de l'action face aux changements climatiques et de la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, une approche collaborative structurée, en vue d'un engagement significatif associant le gouvernement du Canada et les Premières Nations. Cette approche permettra de veiller à ce que les Premières Nations soient concrètement et à part entière des partenaires, en vue du développement d'une croissance propre et, dans le contexte des changements climatiques, de l'atteinte des objectifs d'atténuation et de réduction des émissions, condition nécessaire pour pouvoir atténuer ensuite les impacts du climat sur les Premières Nations.

« Le Cadre donne suite à l'Accord de Paris et donne plus de poids au fait que les droits des Premières Nations doivent être pris en compte et respectés lorsqu'il s'agit d'agir face aux changements climatiques. Notre partenariat et notre démarche témoignent de notre engagement conjoint à renouveler la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations, de nation à nation.

« Partout au Canada, les Premières Nations font la démonstration de leur leadership dans le dossier du climat et elles sont activement des facteurs de changement en vue d'un environnement plus propre, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le fait de travailler ensemble au dossier du climat et à la mise en œuvre du Cadre nous permet de faire un pas de plus vers la réconciliation entre le Canada et les Premières Nations et nous aidera à bâtir un pays plus durable, prospère et inclusif, dans notre intérêt à tous. »

Produit connexe

- Document de la démarche d'engagement continu sur le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique

- 30 -

Relations avec les médias du CPM : 613-957-5555

Ce document se trouve également à l'adresse : <http://pm.gc.ca>